

pas les abattre quand ils sont encore faibles et mal organisés, c'est démoraliser ceux qui sont les plus aptes à les combattre.

On s'en rend bien compte en lisant « Alger-Républicain » où deux éditoriaux tirant le bilan du congrès, les 12 et 13 janvier, signalent qu'il « n'est pas rare d'entendre maintenant des ouvriers agricoles dire : après certaines méthodes qui ont été utilisées, nous n'avons rien à faire dans cette organisation si elle ne représente pas nos aspirations, si elle n'est pas dirigée par nous-mêmes, travailleurs de la terre » et soulignent qu'une « telle désaffection des travailleurs de la terre envers leur propre organisation syndicale serait grosse de dangers si elle persistait ou s'étendait ».

Se laisser couper de la base est la pire situation pour un révolutionnaire. Or c'est ce qui risque d'arriver aux révolutionnaires algériens s'ils se satisfont de faire adopter d'excellentes résolutions dans les congrès en laissant aux bureaucrates le soin de les appliquer. Le jour viendra vite où les masses, lassées, se détourneront d'eux.

Ce jour là nous ne donnerons pas cher de leur peau et le développement de la révolution algérienne se trouvera compromis. On n'en est pas là, heureusement. Mais il est grand temps de réagir. Les bureaucrates excellent à savonner la pente qui mène les révolutions aux abîmes.

J.M. PETITFRERE.

Session du Comité Exécutif de la IV^e Internationale

Le Comité Exécutif International de la IV^e Internationale a tenu sa deuxième session plénière depuis le Congrès Mondial de Réunification dans les premiers jours de janvier 1965.

Le Plenum du C.E.I. a décidé la convocation d'un Congrès Mondial de la IV^e Internationale qui se tiendra au cours de l'année 1965. Il a ouvert la discussion préparatoire à ce Congrès. Celle-ci aura lieu sur les thèmes suivants pour lesquels des documents seront préparés :

- 1) la crise de la bureaucratie soviétique et du mouvement communiste international, y compris le conflit sino-soviétique ;
- 2) la situation en Europe occidentale et les tâches des marxistes révolutionnaires ;
- 3) la révolution africaine et la nature de classe de certains Etats africains ;
- 4) la situation en Amérique latine.

Outre ces questions, la discussion englobera aussi les principaux sujets traités aux 1^{er} et 2^e Plenums de C.E.I. après le Congrès de réunification, à savoir le bilan de la réunification de notre mouvement et la crise du LSSP.

Le Plenum a approuvé les mesures prises par le Secrétariat Unifié après le vote majoritaire à la Conférence du LSSP du 6 juin 1964 en faveur de la participation à une coalition bourgeoise à Ceylan. Par ces mesures, le LSSP (Section Révolutionnaire) constitue à présent la section ceylanaise de la IV^e Internationale. Une résolution du LSSP (Section Révolutionnaire) en vue d'exclure Colvin R. de Silva et Leslie Gunawardene pour avoir suivi les exclus à Ceylan fut soumise au C.E.I. et celui-ci déclara qu'en raison des décisions prises par le LSSP (Section Révolutionnaire), et qui ne furent pas contestées par Colvin R. de Silva et Leslie Gunawardene, ceux-ci ne sont plus membres de la IV^e Internationale et par conséquent ne sont plus membres du C.E.I.

Le Plenum a entendu un rapport du camarade Livio Maitan sur le voyage qu'il a effectué en Amérique latine et a approuvé les mesures prises en vue d'appliquer les décisions du Congrès de Réunification dans une série de pays. Il a également décidé de faire un appel à toute l'Internationale et aux cercles sympathisants pour aider les trotskystes boliviens qui ont été l'avant-garde au cours des luttes ayant provoqué la chute du régime Paz Estenssoro.

Le Plenum a enregistré les évolutions qui s'opèrent depuis plusieurs mois dans les rangs des combattants de la révolution angolaise et a chargé le Secrétariat Unifié de suivre attentivement cette situation et, le cas échéant, d'ajuster la position du mouvement trotskyste conformément aux nouveaux développements.

Le rapport du Secrétariat Unifié sur son activité depuis le Plenum précédent a été approuvé par le C.E.I.

Le Plenum du C.E.I. a rendu hommage à la mémoire du camarade Jules Hénin, ouvrier mineur, décédé en juin 1964. Né en 1882, il rejoignit très jeune le Parti Ouvrier Belge, fut en 1919 un des fondateurs du PC belge, en 1927 du mouvement trotskyste belge. Il fut membre de la Commission de Contrôle de la IV^e Internationale pendant une quinzaine d'années.

Revendications ouvrières et crise du mouvement syndical algérien

Alger, le 18 janvier

La classe ouvrière algérienne du secteur industriel privé fait sentir une pression, sinon déterminante, du moins constante sur le patronat de ce secteur. Avec la seconde vague de grèves déclenchées en décembre dernier, c'est un total de quelques trente-cinq entreprises (1) qui ont été le siège de ces débrayages sur le tas, pour 24 heures ou pour une durée illimitée, depuis le mois de mai dernier. Et les conflits ne sont pas encore réglés partout.

Souvent déclenchées à l'insu des fédérations du syndicat, ces grèves, qui concernent à ce jour, un total de près de 7.000 ouvriers, expriment partout des revendications à peu près semblables. Au contraire des revendications exprimées lors d'un précédent mouvement en 1963, qui avaient un caractère politique axé sur les nationalisations des entreprises, les revendications actuelles sont plus « économi-

Augmentation des salaires horaires (une discrimination est fréquente entre les mensuels et les horaires — et pas seulement au niveau du salaire).

Prime de fin d'année, équivalent au 13^e mois, souvent accordé aux cadres européens.

Plein temps de travail : une baisse systématique des heures hebdomadaires de travail est souvent enregistrée, comme c'est le cas chez Durafour qui a réduit de 44 à 32 heures la semaine de travail, tournant à 30 % de sa production enregistrée avant l'indépendance.

Suppression des licenciements abusifs et garantie du travail en l'absence de fautes professionnelles.

Algérienisation des cadres et formation professionnelle, qui rencontrent encore des obstacles.

Droit au mouvement syndical, non reconnu dans toutes les entreprises, et respect des libertés syndicales. Menaces, injures ou tentatives d'achat des délégués syndicaux ont été fréquemment démontrées.

Respect des règles d'hygiène et de sécurité : douches, instruments de protection, tenue de travail, etc.

Face à ces revendications, le patronat a usé, outre des moyens classiques — refus de discussion, offres de compromis, utilisation de « jaunes », pression sur les éléments européens solidaires des ouvriers algériens (2) — d'un instrument de chantage que lui offrait le contexte politico-économique de l'Algérie. Après quatre jours de grève, Durafour s'est déclaré prêt à augmenter les salaires si ses marchés passés avec l'Etat Algérien étaient majorés de 5 %. Du coup, Durafour s'escamotait et laissait face à face l'Etat Algérien et les ouvriers qui faisaient figure de saboteurs de l'économie nationale, parce que responsables de l'augmentation des coûts. Si les ouvriers ont néanmoins poursuivi la grève, il est à craindre que ce chantage ait joué lors de l'élaboration du protocole d'accord.

En effet, les résultats, chez Durafour comme dans les autres entreprises en grève, sont relativement peu satisfaisants et révélateurs d'un compromis. De manière globale, on peut les résumer ainsi :

■ les augmentations de salaire obtenues n'atteignent jamais le montant revendiqué ;

■ les primes de fin d'année ne dépassent guère la valeur d'une quinzaine de travail et représentent le plus souvent la valeur d'une semaine ;

■ l'algérienisation est, sinon toujours passée sous silence, généralement renvoyée aux calendes ;

■ par contre, les heures de grève sont soit récupérées, soit payées à 50 %.

Notons que, dans le contexte actuel, quel que soit son contenu, un protocole d'accord ouvriers-patrons est particulièrement fragile, comme l'a prouvé l'expérience des ouvriers des Gale-

ries de France qui avaient obtenu, en mai, de larges satisfactions d'une direction qui s'« évadait » d'Algérie en Juin...

Pourquoi ces grèves, qui font tache et qui touchent de nombreuses villes d'Algérie, ne parviennent-elles qu'à des compromis ? Plusieurs facteurs négatifs font frein.

■ La direction syndicale bureaucratique ne cherche que la collaboration de classe et la « paix sociale ». Elle s'efforce de « couper la poire en deux », comme l'exprimait fort bien l'un de ses membres.

■ Les ouvriers d'une entreprise sont souvent divisés par les facteurs de qualification, d'ancienneté (3), facteurs qui, en Algérie plus qu'ailleurs jouent à plein du fait de la pénurie du personnel qualifié et donc de sa valorisation, qui le coupe immédiatement du reste de sa classe. Or, les représentants de la direction syndicale sont souvent placés aux postes de maîtrise.

■ A l'extérieur de l'usine, l'armée de réserve des chômeurs peut jouer tous les rôles. Qu'on se souvienne de son rôle lors du premier Congrès de l'UGTA, en janvier 1963.

■ Dans le cadre gouvernemental de la coopération algéro-française, les ouvriers ne sont pas convaincus de trouver un appui de la part de la direction politique, et ne se sentent pas à l'abri d'une accusation de sabotage. Ici, la manœuvre Durafour prend tout son relief. « Ne pas aider les capitalistes français à se faire nationaliser pour toucher les indemnités » tel est le mot d'ordre.

Ainsi paralysé, le mouvement revendicatif demeure encore essentiellement éconômiste. Exception faite de Sati-Michelin et de la vérification des comptes exigée par les ouvriers de Durafour, nulle part le mot d'ordre n'était le contrôle ouvrier, mot d'ordre qui circule pourtant actuellement dans bon nombre d'entreprises non touchées par les grèves (il fut lancé notamment chez Renault en mai dernier, où fut demandée « la promulgation d'un texte instituant le contrôle ouvrier dans les entreprises non auto-gérées »).

Néanmoins, plusieurs facteurs sont à relever, qui favorisent la maturation du mouvement ouvrier algérien

■ Offre de débrayage de la part de plusieurs entreprises, offre d'ailleurs refusée par les grévistes « pour ne pas paralyser l'économie nationale ».

■ Mise sur pied d'un Comité central d'entreprise chez Durafour, réunissant tous les chantiers régionaux de l'entreprise, et plus généralement, contacts accrus entre les ouvriers.

■ Collecte d'un montant total de 3172,50 D (317.250 AF). Il est intéressant de remarquer que figurent à la souscription, des entreprises qui furent en grève en mai dernier — Chalet et Riker par exemple.

Enfin, un élément extrêmement important est l'extension du mouvement de grève à certaines entreprises algériennes. Les ouvriers de la scierie Ben Ouenniche avaient amorcé le mouvement en mai dernier, suivis par ceux des Bains maures à la veille du Ramadan. Ici, c'est au syndicat des commerçants, l'UGCA auquel sont affiliés les patrons des bains maures, que se heurtèrent les ouvriers algériens. Ici, nul facteur pour masquer la lutte de classe, pour détourner la signification de l'exploitation des uns par les autres. Les ouvriers des Bains maures qui dénonçaient le non-respect de la convention UGTA-UGCA de 1963, les licenciements massifs (400 sur 700 ouvriers), le non versement des allocations familiales et des assurances sociales, les journées de 14 et 16 heures, ont obtenu satisfaction sur trois points : application de la convention collective, réintégration des ouvriers licenciés en 1964 pour activités syndicales, et paiement des jours de grève. Par contre, aucune augmentation de

(3) Et généralement un ouvrier qui a une longue ancienneté dans l'entreprise, n'a par conséquent pas de passé de militant, et vice-versa, ce qui ne favorise pas la clarification. Seul, l'ancien militant urbain peut posséder les deux.

salaire n'a été décidée ; quant aux conventions collectives, les ouvriers, doutant de leur application, se prononçaient, le 4^e jour de grève, pour une *Coopérative des Bains maures*. Aucune suite n'a été donnée à ce mot d'ordre.

De leur côté, les dockers réclamaient une augmentation de 20 %, des primes de panier, de salissure et d'intermittence de 1,50 D chacune, l'uniformisation des allocations familiales. Les acconiers ripostèrent en réclamant une augmentation du prix du fret (4). Même manœuvre donc, que chez Durafour.

Les modalités d'arrêt de la grève, avec la seule obtention d'une prime journalière de 2 dinars (200 anciens francs), révèlent le hiatus entre la direction syndicale et la base. La déclaration de Rabah Djermane, condamnant « les grèves spontanées et les grèves irrégulières qui représentent une entrave pour l'Economie Nationale » résume bien la situation. Aveu d'impuissance d'une direction dépassée par un mouvement revendicatif déclenché sans son accord et alignement d'une partie de la direction de la centrale sur la politique gouvernementale. Ainsi la centrale se charge de faire comprendre aux ouvriers que leurs revendications ne sont pas de mise dans la jeune République Algérienne, pauvre et démunie.

« ...De longues explications furent données aux dockers sur la répercussion fâcheuse sur l'économie du pays quant à l'action entreprise. Particulièrement à cette période de pleine campagne d'exportation de nos agrumes, etc.

L'acceptation dans l'immédiat des revendications formulées quand même justifiées, entraînerait une hausse des tarifs de transports avec toutes ses conséquences néfastes sur nos exportations et le coût de la vie. Les représentants des travailleurs ont été sensibles aux arguments avancés et sont convaincus qu'une solution sera trouvée à leurs problèmes dans le cadre de l'intérêt général qui ne peut être séparé de leurs propres intérêts. (« Alger Républicain », 9 janvier 1965).

Ce commentaire clôt une discrète campagne de presse faisant état des perturbations occasionnées par la grève au port d'Alger : « ...cette grève a de fâcheuses conséquences, perturbant sensiblement le trafic entre les ports d'Alger et de Marseille. Ainsi le paquebot « Ville de Marseille » a ramené une cargaison complète de courrier postal, de voitures et de marchandises diverses qu'il n'a pu décharger à Alger » (« An Nasser », 8 janvier 65).

Un mot enfin sur le rôle des inspecteurs du travail. Les 77 ouvriers de la CAFMO, entreprise de meubles métalliques, en grève depuis le 30 décembre dernier « s'indignent que l'inspecteur du travail fasse pression pour que les ouvriers reprennent le travail sans qu'aucune revendication ne soit satisfaite ».

J. D.

(4) On a déjà enregistré l'an dernier, une hausse des frets obtenue par les acconiers. Les dockers ont-ils été pour autant augmentés ?

PASSEZ-NOUS VOS COMMANDES DE LIVRES

- L. TROTSKY :
- Littérature et Révolution .. 18 F
 - Où va la France 5 F
 - Les bolcheviks contre Staline 4 F
 - La Révolution trahie 9 F
 - Ecrits (tome I) 10 F
 - Ecrits (tome III) 16 F
- E. MANDEL :
- Traité d'économie marxiste (2 vol.) 45 F
- I. DEUTSCHER :
- Trotsky I : le prophète armé 25 F
 - Trotsky II : le prophète désarmé 27,50 F

Tous les ouvrages vous seront adressés franco de port sur règlement à notre C.C.P. 19.591.39, Paris.